

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03435

Numéro SIREN : 790 041 008

Nom ou dénomination : A B C TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 22989

**PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 5 décembre,

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE, société par actions simplifiée au capital social de 3.557.534 €, dont le siège social est situé au 50 Rue Charles Gide - 34670 Baillargues, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 835 010 356, représentée par HOLDING FCP, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Olivier CONSTANTIN,

Etant ci-après dénommé l'« **Associé Unique** »,

Détenant les 1.507 actions de la Société, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société.

A convenu de ce qui suit :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION
(Démission du Président)

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du Président,

Prend acte de la démission de Monsieur Jérôme BAUDAIN de son mandat de Président à compter de ce jour, tout en le dispensant de préavis à cet effet.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

Nomme en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Jérôme BAUDAIN à compter de ce jour, sans limitation de durée :

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE
Société par actions simplifiée au capital de 3.557.534 €
Siège social : 50 Rue Charles Gide – 34670 Baillargues
835 010 356 RCS MONTPELLIER

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE, représentée par son président, la société HOLDING FCP, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Olivier Constantin, dirige la Société et la représente l'égard des tiers.

A ce titre, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs dévolus par la loi et les statuts de la collectivité des associés.

Monsieur Olivier CONSTANTIN déclare, au nom et pour le compte de la société TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE, accepter les fonctions de Président, et déclare qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice des fonctions correspondantes.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE
Représentée par son Président, la société HOLDING FCP
Elle-même représentée par son Gérant
Monsieur Olivier CONSTANTIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Olivier CONSTANTIN